

Et plus loin:

a) communique le chiffre . . .

La personne pourrait mentionner innocemment ce chiffre officiel au téléphone si elle ne savait pas qu'il avait été inscrit sur un bout de papier par inadvertance et placé sur son bureau. Je ne suis pas prêt dans ces circonstances, et je le répète, à accorder ce pouvoir au solliciteur général, à celui-ci ou à un autre qui pourrait être nommé à l'avenir ou à leur prédécesseurs parce qu'ils n'ont pas toujours été à l'abri des reproches. C'est pourquoi je veux qu'un juge accorde l'autorisation.

Puis-je maintenant signaler qu'il est 4 heures, monsieur l'Orateur?

[Français]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites au nom des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir bills publics . . .

**M. Pinard:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous procédions à l'étude du bill C-234, et pour que tous les projets de loi précédents soient réservés.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. La Chambre a entendu la requête du secrétaire parlementaire. La Chambre est-elle d'accord?

**M. Baker (Grenville-Carleton):** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord.

● (1602)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

### LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS LA CRÉATION DU JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL

**M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville)** propose: Que le bill C-234, concernant le jour du Patrimoine national, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des transports et communications

—Monsieur l'Orateur, d'une part, je me réjouis de pouvoir prendre la parole pour appuyer cette œuvre importante restée inachevée. D'autre part, il est quelque peu regrettable que j'aie à en parler à nouveau puisque le bill n'a pas encore été adopté et que la mesure gouvernementale ayant un objet semblable et introduite à la dernière session, n'a pas été présentée à nouveau. Quoi qu'il en soit, j'estime que le gouvernement tient toujours à ce projet et finira par présenter sa propre mesure.

En attendant, je voudrais bien faire avancer la cause du jour du Patrimoine grâce au bill C-234. Comme je le dirai tout à l'heure, il existe au moins une différence substantielle et peut-être deux entre mon projet de loi et celui que le gouvernement paraît souhaiter. Je dirais cependant que mon projet de loi reflète l'accord intervenu entre les partis et que c'est la position qu'on devrait adopter.

### Journal du Patrimoine

Je tiens à préciser au début que je me réjouis d'avoir l'occasion de célébrer ma propre fête nationale. Nous, Irlandais, sommes si anglicisés que nous avons maintenant moins d'occasions de célébrer nos origines nationales comme nous avions l'habitude de le faire. A certains endroits, les cours d'eau verdissent encore à la Saint-Patrice. Mais la plupart du temps, il nous faut nous contenter de porter un insigne pour signaler notre origine. En ce qui me concerne, mes ancêtres sont venus d'Irlande dans les années 1830 et 1840. C'est une époque bien lointaine, mais j'aime rappeler ce souvenir puisque nos ancêtres ont grandement contribué à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui.

C'est ce que chaque Canadien ressent à propos de son patrimoine. C'est sans doute la chose qui a la plus grande valeur pour nous, le fait est que nous ayons chacun un patrimoine distinct. Chacun de nous peut être fier de son patrimoine et de sa propre contribution au Canada. Le gouvernement est fier d'avoir aidé au développement de notre pays.

Je pense que deux provinces ont déjà adopté une journée du patrimoine et que le territoire du Yukon l'a fait lui aussi. Plusieurs organismes importants font aussi des démarches en vue de l'établissement d'un jour du patrimoine. Il y a notamment les Kinsmen, qui m'ont souvent invité à leurs réunions. Ils ont fait des démarches importantes relativement à cette mesure. Je pense que le club Optimists International appuie aussi la mesure.

Le bill C-234 symbolise la richesse de notre patrimoine. Je pense qu'il a l'appui de tous les Canadiens. Dans un questionnaire que j'avais inclus dans un envoi collectif à mes électeurs le mois dernier, je posais la question suivante: «Êtes-vous d'accord pour qu'on établisse une fête nationale en février pour célébrer le jour du patrimoine?» J'ai maintenant reçu environ 700 réponses. Parmi ceux qui ont répondu, 68.7 p. 100 sont d'accord pour qu'il y ait une journée nationale connue sous le nom du jour du patrimoine en février. Seulement 31.3 p. 100 ne sont pas d'accord. De fait, la plupart de ces derniers s'opposent seulement à la date et non au principe d'une journée nationale. Ils ont indiqué sur le questionnaire d'autres dates qui leur semblent plus appropriées. Néanmoins, la date proposée dans le bill est certainement celle sur laquelle le plus de gens s'entendent.

Je vais revenir à l'historique de l'étude du bill au comité de la justice. En 1973, le comité de la justice a été plus au moins forcé d'examiner la question parce qu'on lui avait envoyé en même temps plusieurs bills. On lui a demandé de trouver en quelque sorte une solution au problème.

Je signale en passant que parmi ceux qui avaient présentés des bills, il y avait notamment le député de Hillsborough (M. Macquarrie), le député de York-Simcoe (M. Stevens) et aussi le député de New Westminster (M. Leggatt), je pense. De toute façon, celui-ci faisait partie du sous-comité de la justice qui a tiré la question au clair. Je pense qu'il avait présenté un bill à ce sujet. N'oublions pas non plus des anciens parlementaires comme M. Reginald Stackhouse, député de Scarborough-Est à l'époque, et M. Nelson de la Colombie-Britannique. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) saura de quelle circonscription.